



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**Paris Est Marne & Bois**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 6 JUILLET 2026**  
**SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2026-142**

**OBJET :** Concession d'aménagement du secteur Tassigny-Auroux à Fontenay-sous-Bois : Approbation de l'avenant n°3 au traité de Concession passé entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la SPL Marne-au-Bois et la Ville

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice       | 90 |
| Présents titulaires       | 71 |
| Ne prend pas part au vote | 0  |
| Représentés               | 15 |
| Absents                   | 4  |

|                    |    |
|--------------------|----|
| Votants            | 86 |
| Abstention         | 0  |
| Suffrages exprimés | 86 |
| Pour               | 86 |
| Contre             | 0  |

**Présents :**

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

**Représentés :**

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

**Absents :**

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20260708-DC2026-142-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

**CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS**

**SEANCE DU 6 JUILLET 2026**

**OBJET :** Concession d'aménagement du secteur Tassigny-Auroux à Fontenay-sous-Bois :  
Approbation de l'avenant n°3 au traité de Concession passé entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la SPL Marne-au-Bois et la Ville

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L.2422-12 et suivants,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Territoire Paris Est Marne & Bois approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 12 décembre 2023, modifié le 6 mai 2025 et mis à jour les 27 février 2024 et 5 février 2025,

**VU** la délibération en date du 15 décembre 2016 du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois désignant Marne-au-Bois SPL en tant qu'aménageur et approuvant le traité de concession de l'opération d'aménagement du secteur Tassigny - Auroux à Fontenay-sous-Bois,

**VU** le traité de concession notifié le 23 janvier 2017 par la Ville pour l'aménagement du secteur Tassigny - Auroux à Marne-au-Bois SPL,

**VU** la délibération n°18-81 en date du 15 octobre 2018 du Conseil de Territoire adhérant à la société Publique Locale (SPL) Marne-au-Bois dans le cadre d'une augmentation de capital,

**VU** la délibération n° n°2020-11-03a-U du conseil municipal de la commune de Fontenay-sous-Bois prise le 12 novembre 2020 approuvant le programme des équipements publics (infrastructure et superstructure) à réaliser dans le secteur d'aménagement Tassigny-Auroux et la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements publics de l'opération d'aménagement du secteur Tassigny-Auroux destinés à revenir à la Ville,

**VU** la délibération n°2020-11-03b-U du conseil municipal de la commune de Fontenay-sous-Bois prise le 12 novembre 2020 approuvant la convention d'association concernant l'opération Tassigny-Auroux, et prenant acte du projet d'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement du secteur Tassigny-Auroux,

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20260708-DC2026-142-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

VU la délibération n°20-165 du conseil territorial de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois du 8 décembre 2020 approuvant le programme d'équipements publics et la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements publics à réaliser dans la concession d'aménagement du secteur Tassigny Auroux,

VU la délibération n°20-166 du conseil territorial de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois du 8 décembre 2020 approuvant la convention d'association tripartite et l'avenant n°1 de la concession d'aménagement Tassigny Auroux actant la substitution de la commune de Fontenay-sous-Bois par l'EPT Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération en date du 23 novembre 2023 du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois approuvant l'actualisation du programme des équipements publics de la concession d'aménagement Tassigny-Auroux et l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements publics communaux, et autorisant le Maire à signer ledit avenant,

VU la délibération en date du 12 décembre 2023 du Conseil de Territoire approuvant le programme des équipements publics actualisé de la concession d'aménagement Tassigny-Auroux et l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements publics communaux, et autorisant le Président du Territoire à signer ledit avenant,

VU la délibération en date du 12 décembre 2023 du Conseil de Territoire approuvant l'avenant n°2 de la concession d'aménagement et l'avenant n°1 à la convention d'association, et autorisant le Président du Territoire à signer ces documents,

VU l'avenant n°1 au Traité de concession Tassigny-Auroux, signé le 15 décembre 2020 entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la SPL Marne-au-Bois et la Ville,

VU l'avenant n°2 au Traité de concession Tassigny-Auroux, signé le 19 décembre 2023 entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la SPL Marne-au-Bois et la Ville,

VU les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du traité de concession initial notifié le 23 janvier 2017 par la Commune à la SPL Marne-au-Bois, il était prévu que le concessionnaire participe financièrement à hauteur de 500.000 € au projet d'extension du groupe scolaire Pierre Demont,

**CONSIDERANT** que ce projet d'extension a été abandonné - ce qui a entraîné la suppression de la participation du concessionnaire - puis réactivé au vu des études complémentaires qui ont démontré sa faisabilité,

**CONSIDERANT** que la SPL Marne-au-Bois en sa qualité de concessionnaire a un intérêt à la réalisation de ce projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire Pierre Demont qui vient répondre aux besoins générés par les programmes de construction de logements réalisés ou programmés dans le cadre de l'opération d'aménagement concédée,

**CONSIDERANT** que la SPL Marne-au-Bois en sa qualité de concessionnaire offre d'apporter son concours au financement des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Pierre Demont à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Fontenay-sous-Bois, bénéficiaire, à hauteur de 850.000 € (huit cent cinquante mille euros) net de taxe, hors champ TVA,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant n°3 au traité de concession et ses annexes, à passer entre le Territoire et la SPL Marne-au-Bois, ayant pour objet principal de prendre acte de cette offre de concours et d'intégrer dans le bilan prévisionnel la participation au financement des équipements publics de l'opération versée par le constructeur Coopimmo,

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20260708-DC2026-142-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

VU l'avis de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement et cohésion sociale en date du 29 juin 2026,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement du secteur Tassigny-Auroux à Fontenay-sous-Bois et ses annexes.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Territoire à signer l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement et tous les actes y afférents.

**ARTICLE 3 :**

**PRECISE** que le traité de concession, et ses avenants n°1, n°2 et n°3, seront tenus à la disposition du public à la Direction aménagement de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, 3 place Uranie – 94340 – Joinville le Pont.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sous forme électronique, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

03 JUIL. 2026